

**Arrêté du 20/06/08 portant agrément d'organismes de contrôle technique pour les contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie thermique (Bureau Alpes contrôles)**

(JO n° 255 du 31 octobre 2008)

---

**Caducité de l'agrément.**

NOR : DEVE0815512A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 20 juin 2008, sont agréés à compter du 20 juin 2008, pour une durée de cinq ans, les organismes de contrôle technique au sens des dispositions des articles R. 224-31 à R. 224-41 du code de l'environnement relatifs aux contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie thermique :

Bureau Alpes contrôles, 3, impasse des Prairies, PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux, et Sylvain Hunost, ingénieur-conseil, 20, rue des Monts-du-Bourg, 27260 Cormeilles.

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-200608-portant-agrement-dorganismes-controle-technique-controles-periodiques>